



République Française

Accusé de réception en préfecture  
095-219506045-20230207-03-2023-DE  
Date de télétransmission : 10/02/2023  
Date de réception préfecture : 10/02/2023

Département du Val d'Oise  
**COMMUNE DE SURVILLIERS**

**DELIBÉRATION N°03-2023**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS

**L'an deux mille vingt-trois, le sept février (07/02/2023)**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, Maire.**

<b>Étaient</b>	Adeline ROLDAO-MARTINS	Maryse GUILBERT	Didier WROBLEWSKI	Sandrine FILLASTRE
	François VARLET	Nélie LECKI	Fabrice LIEGAUX	Marina CAMAGNA
<b>Présents :</b>	Eric GUEDON	Ahmed LAFRIZI	Michel RAES	Jean-Jacques BIZERAY
<b>(20)</b>	Laurent CARLIER	Eric SZWEC	Virginie SARTEUR	Géraldine PEUCHET
	Sylvie DUPOUY	Amadou SENE	Annie PANNIER	Josette DAMBREVILLE
	Nadine RACAULT	Anthony ARCIERO	Laëtitia ALAPHILIPPE	Daniel BENAGOU
	Nelly GICQUEL	Christine SEDE	Djey Di KAMARA	

**Absents représentés :** Mme RACAULT donne pouvoir à Mme GUILBERT ; M. SENE à M. LAFRIZI ; M. RAES à S. FILLASTRE ; L. CARLIER à S. DUPOUY ; F. LIEGAUX à A. ROLDAO-MARTINS ; E. GUEDON à M. CAMAGNA ; E. SZWEC à D. WROBLEWSKI

**Absents non représentés :**

**Secrétaire de séance :** Ahmed LAFRIZI

### Autorisation de signature d'une convention de partenariat pour l'organisation du dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale (DEMOS)

La CARPF gère des équipements intercommunaux comme le musée ARCHEA à Louvres ou le cinéma de l'Ysieux à Fosses, ainsi que 15 médiathèques. Elle accompagne la structure des réseaux d'acteurs à l'échelle du territoire (réseau des médiathèques, des cinémas indépendants ou des acteurs du patrimoine) et soutient des projets culturels à fort rayonnement contribuant à l'aménagement culturel du territoire.

La CARPF met en place ce projet DEMOS, en lien avec la cité de la musique-Philharmonie de Paris, financé en partie par le ministère de la culture, de l'ANCT, de la région Ile-de-France et de différents mécènes. La CAF sera également sollicitée.

C'est un projet d'apprentissage intensif de la pratique orchestrale en direction de jeunes habitants du territoire de la CARPF. C'est un programme sur trois années : 105 enfants de sept communes de la CARPF y participeront dont notre commune pour 15 enfants maximum, avec l'engagement de participer au financement de ce-dernier à hauteur de 7.000 € par an sur trois années consécutives : 2023, 2024 et 2025.

--

**Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la convention de partenariat ci-annexée,

**Considérant** que ce projet répond aux besoins sociaux de la commune et à l'engagement programmatique de la municipalité ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer avec la CARPF, la convention relative au partenariat pour l'organisation du dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale (DEMOS).

**ARTICLE 2 :** **DE PRECISER** que cette délibération sera transmise à Monsieur le Président de la CARPF.

A. ROLDAO-MARTINS



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

**Adeline ROLDAO-MARTINS**